

		DEPARTEMENT DE LOISE (60)
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRAY		
Phase administrative		
26/10/2022	APPROBATION	VERDI
<small> SIEGE SOCIAL : 39, rue de Fougères - 70300 Paris - Tél. 01 42 22 41 22 - Fax 01 72 13 43 04 - courbeval@ccpaysdebroy.com SAS au capital de 27 000 € - SIRET 784 574 000 00017 RCS PARIS - APE 7110Z - TVA intracommunautaire FR 20 274 274 000 AGENCE LOISE : 27, rue Victor Hugo - Jean-Baptiste Oudin - 60500 Douvres - Tél. 03 44 48 26 50 - Fax 03 44 48 26 51 - www.agence-loise.com </small>		
Date	Modifications	
29/03/2021	Arrêt	
26/10/2022	Approbation	

REGLEMENT GRAPHIQUE

Pièce n°	1	<h1>P.L.U.i-H</h1> <h2>Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat</h2>
Echelle	1:27000	
Orientation		

- Habillage**
-  Limite intercommunale
 -  Limite communale
 -  Parcelle cadastrale
 -  Bâti
 -  Réseau hydrographique

- Prescriptions d'urbanisme**
-  Elément de paysage à protéger : Mer
 -  Elément de paysage à protéger : Arbre
 -  Patrimoine bâti à protéger : Immeuble
 -  Aspect extérieur : clôture végétale seule autorisée
 -  Hauteur maximale des constructions autorisées
 -  Voie, chemin, transport public à conserver ou à créer
 -  Secteur de diversité commerciale à protéger
 -  Elément de paysage à protéger : Haie et alignement d'arbres
 -  Patrimoine bâti à protéger : Murs
 -  Orientations d'Aménagement et de Programmation (Pièce n°5 du dossier de PLU-i-H)
 -  Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du code de l'urbanisme
 -  Elément de paysage à protéger : îlot végétal
 -  Emplacement Réserve
 -  Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons risques naturels
 -  Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de risques et nuisances
 -  Espace Boisé Classé (EBC) à protéger ou conserver au titre de l'article L-113-1
 -  Terrain cultivé à protéger

- Zonage PLU**
-  UA : Secteur urbain ancien de coeur de ville
 -  UAap : Secteur urbain ancien à vocation patrimoniale
 -  UAr : Secteur urbain de coeur de ville soumis à des risques
 -  UB : Secteur urbanisé mixte
 -  UBr : Secteur urbanisé mixte soumis à des risques
 -  UC : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif
 -  UCr : Secteur urbanisé mixte comprenant de l'habitat collectif soumis à des risques
 -  UD : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire
 -  UDa : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire, de faible densité
 -  UDx : Secteur urbanisé d'habitat diffus, à dominante pavillonnaire soumis à des risques
 -  UE : Secteur urbanisé à vocation économique
 -  UEc : Secteur urbanisé à vocation de commerce et d'activité
 -  UER : Secteur urbanisé à vocation économique soumis à des risques
 -  UH : Secteur bâti au développement limité
 -  UHr : Secteur bâti au développement limité soumis à des risques
 -  UI : Secteur urbanisé à vocation d'activités industrielles
 -  UP : Secteur urbanisé à vocation d'équipements publics
 -  2AUe : Zone à urbaniser bloquée à vocation activité
 -  2AUh : Zone à urbaniser bloquée à vocation habitat
 -  1AUe : Zone à urbaniser de suite à vocation d'activités
 -  1AUr : Zone à urbaniser de renouvellement soumise à des risques
 -  1AUh : Zone à urbaniser de suite à vocation d'habitat
 -  A : Zone agricole
 -  As : Zone occupée par des silos
 -  N : Zone naturelle
 -  Na : Secteur naturel où les constructions agricoles sont autorisées
 -  Nar : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique où les constructions agricoles sont autorisées sous conditions
 -  Nc : Secteur naturel d'exploitation du sous-sol (carrières)
 -  Ne : Secteur naturel d'activités économiques
 -  Nf : Secteur naturel à vocation de formation
 -  Ni : Secteur naturel identifiant un risque hydraulique
 -  Nj : Secteur naturel de jardins familiaux
 -  Njv : Secteur naturel de terrains familiaux pour l'habitat des Gens du Voyage
 -  Nl : Secteur naturel à vocation de loisirs
 -  Nlp : Secteur naturel à vocation de loisirs et de pêche
 -  Nit : Secteur naturel à vocation de loisirs et de tourisme
 -  Nn : Secteur naturel de protection environnementale
 -  Np : Secteur naturel identifiant un périmètre de protection rapproché "AEP"

